



17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

## Modification du Code consulaire

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code consulaire.

Cette révision poursuit quatre objectifs principaux :

- la création d'un cadre stable et flexible
- l'intégration de nouveaux instruments juridiques et techniques
- le renforcement de la responsabilisation du citoyen
- la consolidation de la lutte contre la fraude

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant le Code consulaire*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://prevot.belgium.be>  
[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

AudreyJacquiez  
Porte-parole (FR)  
+32 497 16 18 61  
[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen  
Porte-parole (NL)  
+ 32 471 30 11 90  
[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)

